

Bruxelles, le 18 janvier 2022.

Communiqué du Conseil des Recteurs et Rectrices (CRef)

Les recteurs et rectrices demandent un numéro INAMI pour tous les médecins diplômés

Le Ministre fédéral de la santé Frank Vandenbroucke a introduit un projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de santé. Ces dispositions ont été adoptées en commission de la Chambre le 8 décembre 2021. Les possibilités de restrictions dans l'attribution des numéros INAMI telles que prévues dans le projet de loi inquiètent fortement les recteurs et rectrices. En particulier dans la mesure où ces restrictions toucheraient de futurs médecins déjà en cours d'études, et ce malgré l'existence d'un examen d'entrée aux études de médecine.

Le CRef demande à l'ensemble des parlementaires fédéraux et des entités fédérées d'être particulièrement attentives et attentifs à cette situation.

Le CRef a pris ses responsabilités en matière de contrôle de l'accès aux études de médecine en défendant unanimement, avec l'ensemble des doyens et doyennes des facultés de médecine, un examen d'entrée à session unique.